



P L O N É V E Z P O R Z A Y

Créée en 1971

20 mars 2020

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 & 22 MARS 2020

Listes électorales

Nombre d'électeurs inscrits au 12 mars 2020	1447 + 5 électeurs européens
---	------------------------------

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020 à Plonévez-Porzay

Nombre d'électeurs inscrits = 1452

Nombre de bulletins blancs : 40

Nombre de votants = 620

Nombre de bulletins nuls : 42

Nombre de suffrages exprimés = 538

La liste conduite par M. Paul Divanac'h obtient la majorité absolue.

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Plus d'infos : <https://www.interieur.gouv.fr>

Le maire et le conseil municipal remercient tous les professionnels actuellement engagés pour que les services essentiels à la population restent assurés dans les meilleures conditions.

INFORMATIONS COVID-19

Suite aux annonces du président de la République et du Premier ministre, en lien avec la pandémie de Coronavirus il est recommandé par le ministère de l'intérieur de ne pas prendre de risque : évitez tout déplacement inutile...

Toutefois une attestation de déplacement dérogatoire doit désormais être imprimée ou écrite sur papier libre avant chaque sortie du domicile, afin de limiter les déplacements au strict minimum et ainsi faire face au coronavirus.

Nous la mettons à disposition de tous et toutes dans les commerces ouverts de la commune de Plonévez-Porzay.

Sans document dérogatoire, vous encourez une amende de 38 euros, une somme qui pourrait rapidement s'élever à 135 euros.

Se protéger c'est aussi protéger les autres

COVID-19

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

FERMETURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Suite aux directives du Ministère de l'Intérieur, la mairie est fermée au public jusqu'à nouvelle information. Une permanence téléphonique est en place au 02.98.92.50.23 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

PERSONNES ISOLEES ET / OU FRAGILES

Merci de nous signaler des personnes habitant dans la commune, et qui, isolées et/ou malades, auraient des difficultés importantes à assurer le minimum d'achats alimentaires. Les personnes volontaires pour aider à l'acheminement de paniers à la porte de ces personnes peuvent également se faire connaître. Contact à la mairie : 02 98 92 50 23

MESURES DE RESTRICTION DES ESPACES PUBLICS

Arrêté n° A-2020-025

Le Maire de la commune de Plonévez-Porzay

En raison de la situation sanitaire liée au virus Coronavirus Covid-19

Arrête :

Art. 1 - A partir du lundi 16 mars 2020, l'accès aux bâtiments communaux suivants est strictement interdit sauf autorisation expresse du Maire : complexe sportif, maison de l'enfance, cantine municipale, salle municipale, salle des associations, bibliothèque municipale, dojo du Porzay

Par ailleurs pour votre sécurité, les espaces publics sont fermés jusqu'à nouvel ordre : les plages de Sainte Anne et Kervel, les parkings de Tréguer et de Kervel, le bois du bourg, l'aire de jeux de Tréfeuntec, l'aire de jeux square Pierre Guillou le parc des lutins, l'agor'espace, les terrains de tennis.

Nous rappelons à tous et à toutes que les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents

LES COMMERCES DE PLONEVEZ-PORZAY :

Pharmacie du Porzay : du lundi au samedi de 8h45 - 12h30 / 14h00 - 19h00.

Pour les plus fragiles n'hésitez pas à déposer vos ordonnances dans la boîte à lettres. Si vous habitez dans le centre-bourg nous pouvons vous les déposer chez vous. Nous pouvons aussi amener vos médicaments jusqu'à votre voiture. Ne prenez aucun risque. Pour tous renseignements : 02.98.92.50.34

La boulangerie « **L'angle gourmand** » sera ouverte du lundi au dimanche de 7h à 13h. Fermée le jeudi.

La boulangerie « **Aux délices du Porzay** » sera ouverte du mardi au dimanche de 7h ¼ à 13h.

Coccimarket : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h. Le dimanche de 9h à 12h30. Pour les livraisons à domicile (pour les plus fragiles) : 02.98.66.86.61.

Charcutier traiteur **Le Grand** : du mardi au jeudi et le dimanche de 8h30 à 13h. Le vendredi et le samedi de 15h à 18h. Merci de passer vos commandes par téléphone ou par mail. La démarche est sécurisante pour nous tous (temps d'attente réduit) : 02.98.92.50.25.

Cave du Porzay : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30. Livraison à domicile possible : 02.98.95.76.99

Gamm vert : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 (horaires modulables l'après-midi selon fréquentation). Passez vos commandes au 02.98.92.50.42 pour alimentation humaine et animale, produits sanitaires et combustibles de chauffage).

Tabac – presse du Porzay : le tabac presse du Porzay sera ouvert du lundi au samedi de 7h à 18h. Le dimanche de 8h à 13h. Fermé le jeudi.

Clinique vétérinaire : Conformément aux instructions gouvernementales la clinique vétérinaire du Porzay continue d'assurer 24/24h les seules interventions d'urgence pour les animaux de compagnie et les grands animaux ainsi que la délivrance des médicaments et des aliments pour chiens et chats. Toute demande doit être précédée impérativement d'un appel téléphonique au 02.98.92.50.24 pour limiter l'accès à notre établissement. Nous vous invitons à consulter notre site web pour l'actualisation de nos conditions de fonctionnement: www.clinique-veterinaire-porzay.fr.

Garage Le Bris : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

LE SERVICE ÉTAT-CIVIL

Afin de mettre en œuvre les mesures visant à limiter la propagation du virus Covid 19, tout en assurant le maintien des services publics essentiels à la population, la mairie reste ouverte pour toutes les démarches d'état-civil qui doivent pouvoir être établis dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi : les actes de naissance, de reconnaissance et de décès.

En effet, l'enregistrement de ces actes de l'état civil est soumis à des délais (déclarations de naissance) ou doit intervenir sans délai au regard des impératifs de sécurité juridique, de salubrité ou au regard des démarches susceptibles d'être réalisées après leur établissement.

L'accueil téléphonique de la mairie est assuré pour prendre rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. Au contraire, les officiers de l'état civil n'assurent plus de permanence physique pour les autres types d'actes ou de demandes liés à l'état civil. Contact mairie : 02.98.92.50.23.

PAROISSE SAINTE ANNE-CHATEAULIN

Le diocèse fait savoir à la population que compte tenu de la situation sanitaire dans le pays, les messes et célébrations sont annulées. Les célébrations de Mariage et Baptêmes sont reportées.

Les familles sont invitées à contacter la paroisse par mail ou par téléphone.

Les célébrations d'obsèques ne peuvent plus avoir lieu dans les églises.

Un temps de prière au cimetière pour l'inhumation du corps ou des cendres peut être organisé avec la famille proche.

Maisons paroissiales et presbytères sont également fermés au public.

12 Rue Fénigan Châteaulin / 02.98.86.05.92 / contact@paroissesainteanne.fr

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Les déchèteries de la CCPCP sont fermées au public et ce jusqu'à nouvel ordre.

- Le service de collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables est maintenue à ce jour comme à l'habitude.

- Il est impératif de ne pas mettre des gants et masques de protection ainsi que les papiers hygiéniques quels qu'ils soient (essuie-tout et mouchoirs jetables, etc..) dans les bacs jaunes. Ils doivent OBLIGATOIREMENT être déposés dans les sacs poubelles d'ordures ménagères de votre bac vert. Ce simple geste peut éviter aux agents de collecte ainsi que le personnel du centre de tri d'être exposés à un risque de contamination.

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS A LA MAISON DE SANTÉ

Dans le cadre de la progression du Covid 19, plusieurs précautions sont prises depuis le lundi 16 mars

NE PAS SE RENDRE A LA MAISON DE SANTE SANS RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

CONTACTEZ LE SECRETARIAT AU 02 29 20 21 00

Si le médecin estime que votre état nécessite un avis médical d'urgence (hors Covid 19), présentez-vous à la porte principale de la maison de santé, sonnez et un professionnel de santé vous accueillera.

Si vous présentez une fièvre et/ou de la toux, l'entrée se fera par la porte située derrière le magasin de matériel médical, restez sur le parking, le médecin viendra vous guider vers la salle de consultation dédiée.

Pour un renouvellement d'ordonnance, vous pouvez vous rendre directement à la pharmacie (dérogation valable jusqu'au 31 mai)

Infirmières : les permanences aux deux cabinets infirmiers sont suspendues veuillez les contacter par téléphone aux numéros habituels. Les soins à domicile sont assurés.

Paramédicaux : kinésithérapeutes, podologue, ostéopathe ; seules les urgences seront assurées au domicile des patients. Vous pouvez là aussi les contacter aux numéros habituels.

Face à vos interrogations légitimes concernant le Covid-19 posez-vous les bonnes questions pour ne pas surcharger votre maison de santé.

Je présente les symptômes suivants : TOUX, RHUME, MAL DE GORGE → JE PRENDS MA TEMPÉRATURE

Température inférieure à 38° et j'ai un bon état général :

Je reste chez moi et je surveille ma température matin et soir.
Ainsi je me protège et je protège les autres.

Température inférieure à 38° et j'ai des problèmes de santé chroniques :

Je prends un avis médical en téléphonant au 02 29 20 21 00.

Température supérieure à 38° :

Je contacte un médecin au 02 29 20 21 00 et j'obtiens un rendez-vous dès que possible.

En dehors de ces symptômes respiratoires, nous serons disponibles pour les cas d'urgences.

Maison de Santé
Pluridisciplinaire
du Porzay

